



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 novembre 2022
Français
Original : anglais

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 55 de la résolution [2612 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, porte sur les faits nouveaux qui se sont produits en République démocratique du Congo du 17 septembre au 30 novembre 2022. Il rend compte des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

II. Évolution de la situation politique

2. La période considérée a été marquée par la session parlementaire consacrée aux questions budgétaires, aux préparatifs des élections et à la lutte contre l'insécurité dans l'est de la République démocratique du Congo dans un contexte de regain de tensions entre Kinshasa et Kigali.

3. Le 1^{er} novembre, l'Assemblée nationale a déclaré recevable le projet de loi de finances pour 2023, dont le texte a été envoyé à la commission permanente Économie et finances de la chambre basse afin que les derniers ajustements y soient apportés. Dans le budget 2023, qui se chiffre à 14,5 milliards de dollars, soit une augmentation de 32,6 % par rapport au budget de 2022, un montant de 405 millions de dollars est prévu au titre des opérations électorales et du fonctionnement de la Commission électorale nationale indépendante, un montant de 1,5 million de dollars au titre du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation (P-DDRCS) et un montant de 441 millions de dollars au titre du programme de développement des 145 territoires. Le Parlement a également examiné la loi de programmation militaire pour 2022-2025. Le 10 et le 14 novembre, respectivement, l'Assemblée nationale et le Sénat ont prorogé l'état de siège dans le Nord-Kivu et en Ituri pour une période de 15 jours, pour la trente-sixième fois.

4. Le 21 octobre, la Commission électorale nationale indépendante a lancé une campagne d'information et de sensibilisation à Kinshasa avant que le processus d'inscription sur les listes électorales ne débute, en décembre 2022, et une phase pilote vise à faire participer la diaspora congolaise en Afrique du Sud, en Belgique,



au Canada, aux États-Unis d'Amérique et en France. Les Églises catholique et protestante ont conjointement demandé l'accréditation de 600 observateurs. Le 24 septembre, la Commission avait organisé son deuxième cadre de concertation avec les partis politiques, axé sur l'application de la nouvelle loi électorale et la révision du fichier électoral. Le 31 octobre, elle a reçu environ 1,7 million de cartes d'électeurs ainsi que du matériel logistique en vue de former son personnel.

5. Du fait de la reprise des attaques du M23 contre les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), le 20 octobre, et de la prise de contrôle de Kiwanja et de Rutshuru, le 29 octobre, les tensions se sont accentuées entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, les autorités congolaises ayant accusé le Rwanda de fournir un appui au groupe armé. Le 29 octobre, la République démocratique du Congo a expulsé l'Ambassadeur du Rwanda et décidé de restreindre l'entrée des Rwandais dans le pays et de renforcer les FARDC tout en réaffirmant l'attachement de Kinshasa aux processus de Nairobi et de Luanda. La majorité des membres d'Ensemble pour le changement et de l'Union sacrée de la nation ont salué cette décision et ont demandé que l'Ambassadeur d'Ouganda soit expulsé en raison de son soutien supposé au M23. Le 30 octobre, le Gouvernement rwandais a fait savoir que les forces de sécurité rwandaises à la frontière congolaise avaient été placées en état de haute alerte. Le 8 novembre, l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo a déclaré que le M23 était un groupe terroriste et a adopté une recommandation visant à interdire les négociations avec les groupes armés et l'intégration des membres de ces groupes dans les forces de défense et de sécurité nationales.

6. Le 3 novembre, s'adressant à la nation, le Président de la République démocratique du Congo, Félix Tshisekedi, a demandé aux jeunes de s'enrôler dans l'armée et encouragé la création de groupes de vigilance en vue de renforcer l'action que l'armée mène contre le M23. Il a en outre prévenu que serait sévèrement puni tout acte de stigmatisation, de xénophobie et discours de haine dirigé contre les populations parlant le kinyarwanda. Il a rencontré des délégations des communautés tutsi et hutu congolaises, le 4 et le 10 novembre, respectivement, et affirmé qu'il était déterminé à faire en sorte que les Congolais vivent de manière pacifique dans la cohésion et sans discrimination.

7. Le 7 novembre, le Gouvernement rwandais a condamné une violation de l'espace aérien du Rwanda par un avion de chasse congolais. Les autorités congolaises ont déclaré que le survol n'était pas intentionnel. Le 19 novembre, une personne en tenue militaire aurait franchi la frontière congolaise à Goma. Elle a été tuée par balle par la Force de défense rwandaise, qui a demandé au Mécanisme conjoint de vérification élargi d'enquêter sur ces faits.

8. Les efforts diplomatiques visant à désamorcer les tensions se sont poursuivis. Le 20 septembre, à New York, en marge de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, le Président de la République française, Emmanuel Macron, a facilité une rencontre à l'appui du processus de Luanda entre le Président Tshisekedi et le Président de la République du Rwanda, Paul Kagame, qui se sont engagés à coopérer en vue de mettre fin aux activités du M23. Le 13 octobre, le Ministre angolais des relations extérieures, Tete António, a rencontré le Président Tshisekedi à Kinshasa et a annoncé que le général de corps d'armée angolais João Nassone dirigerait le mécanisme de vérification ad hoc établi dans le cadre de la feuille de route de Luanda. Les 29 et 30 octobre, le Secrétaire général s'est entretenu individuellement avec les Présidents de l'Angola, du Kenya, de la République démocratique du Congo et du Rwanda, ainsi qu'avec le Président du Sénégal, qui assure la présidence de l'Union africaine. Il a appelé à une désescalade immédiate et

a réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies soutenait les processus de Luanda et de Nairobi.

9. Le 5 novembre, à Luanda, les Ministres angolais, congolais et rwandais des affaires étrangères ont décidé d'accélérer la mise en œuvre de la feuille de route de Luanda. Le 9 novembre, les membres du mécanisme de vérification ad hoc ont été affectés à Goma. Le Président de la République d'Angola, João Lourenço, a rencontré le Président Kagame à Kigali, le 11 novembre, et le Président Tshisekedi à Kinshasa, le 12 novembre.

10. Le 7 novembre, en marge de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Charm el-Cheikh (Égypte), les Présidents du Burundi, du Kenya, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda, le Premier Ministre de la République démocratique du Congo, Jean-Michel Sama Lukonde, et le Secrétaire général de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), Peter Mathuki, sont convenus de nommer un conseiller ou une conseillère technique représentant chacun des États partenaires en vue d'apporter un soutien au facilitateur du processus de Nairobi. Ils ont souhaité que ce processus soit mis en œuvre en harmonie avec la feuille de route de Luanda et ont réaffirmé qu'une coordination et des synergies entre la MONUSCO et la force régionale de la CAE étaient nécessaires. Le 8 novembre, les chefs d'état-major des forces armées de la CAE ont abordé la question du déploiement de la force régionale. Le commandant de la force de la MONUSCO a assisté à cette réunion pour discuter d'éventuels mécanismes de coordination.

11. Du 13 au 15 novembre, l'ancien Président de la République du Kenya, Uhuru Kenyatta, en sa qualité de facilitateur du processus de Nairobi dirigé par la CAE, s'est rendu à Kinshasa et à Goma, a rencontré le Président Tshisekedi et a tenu des consultations avec des parties prenantes au processus de Nairobi. Au cours de la visite de M. Kenyatta, la MONUSCO a aidé aux préparatifs de la troisième phase des consultations relatives au processus de Nairobi, qui devait démarrer le 27 novembre. Après sa visite, dans une déclaration publiée par le consulat du Kenya à Goma, M. Kenyatta a déploré la terrible situation humanitaire et la poursuite des combats, fait observer que le M23 n'avait pas respecté le mandat défini par les conclaves de Nairobi et a demandé que les parties respectent les engagements pris et que la communauté internationale et l'ensemble des partenaires prennent d'urgence des mesures en vue de faire face à la situation humanitaire. Le 18 novembre, il s'est entretenu par téléphone, individuellement, avec les Présidents du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Rwanda.

12. Le 23 novembre, le Président Lourenço a organisé à Luanda un mini-sommet auquel ont participé le Président Tshisekedi, le Président du Burundi, Évariste Ndayishimiye, qui assure la présidence de la CAE, ainsi que M. Kenyatta. Le Rwanda était représenté par son ministre des affaires étrangères. La Représentante spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine et Chef du Bureau de liaison de l'Union africaine en République démocratique du Congo ainsi que le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs y ont également pris part. Les participants au mini-sommet sont convenus que des mesures seraient prises pour faire face à la situation dans l'est de la République démocratique du Congo et que serait notamment établi un calendrier pour la mise en œuvre des actions prioritaires visant la cessation des hostilités et le retrait immédiat du M23 des localités occupées et que les efforts déployés dans le cadre des processus de Luanda et de Nairobi seraient coordonnés.

13. La mise en place de la force régionale de la CAE s'est poursuivie : le quartier général de la force régionale a été installé le 5 novembre et le déploiement d'un bataillon kényan à Goma a commencé le 18 novembre. Le personnel de la Force de

défense nationale du Burundi a continué d'opérer dans la province du Sud-Kivu dans le cadre de la force régionale et les Forces de défense populaires de l'Ouganda (UPDF) dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri au titre d'accords bilatéraux reconduits le 20 septembre. Le 18 novembre, les UPDF ont annoncé qu'un bataillon serait déployé dans le cadre de la force régionale de la CAE.

14. Le 5 octobre, le Président Tshisekedi s'est entretenu à Kinshasa avec les gouverneurs des provinces du Maï-Ndombe, du Kwilu et du Kwango au sujet d'un conflit intercommunautaire entre les Teke et d'autres communautés, principalement la communauté yaka, dans le territoire de Kwamouth (province du Maï-Ndombe). Le Gouvernement a par la suite créé trois sous-commissions composées de députés nationaux et provinciaux, de spécialistes de ministères provinciaux et de chefs religieux. Le 20 octobre, le Cardinal Fridolin Ambongo a présenté au Premier Ministre Sama Lukonde les résultats d'une mission d'établissement des faits qu'il avait menée dans la province du Maï-Ndombe et a prévenu que le conflit allait s'étendre à d'autres zones, notamment à Kinshasa.

III. Situation de sécurité

15. En matière de sécurité, la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO), Zaïre, les Forces démocratiques alliées (ADF) et le M23 ont poursuivi leurs actes de violence en Ituri et au Nord-Kivu, bien que l'état de siège ait été sans cesse reconduit dans ces deux provinces. Au Sud-Kivu, les groupes Maï-Maï ont poursuivi les attaques contre les civils. Le 30 septembre, la milice Twirwaneho a mené une attaque contre une base de la MONUSCO à Minembwe, tuant un soldat de la paix.

A. Province de l'Ituri

16. En Ituri, la situation en matière de sécurité est demeurée instable. Entre le 17 septembre et le 17 novembre, 47 atteintes à la sécurité impliquant des groupes armés ont été enregistrées ; 81 civils auraient été tués, dont au moins 8 femmes et 4 enfants et au moins 49 civils, dont 7 femmes, enlevés. Le redéploiement des FARDC dans la région du Petit Nord (province du Nord-Kivu) en vue de lutter contre la menace posée par le M23 a contribué à l'insécurité persistante en Ituri.

17. Dans la région de Mongbwalu, dans l'est du territoire de Djugu, la CODECO et les milices Zaïre ont continué de s'affronter et de commettre des actes de violence contre les civils dans le but de revendiquer le contrôle de sites miniers illégaux. Les ADF ont perpétré de multiples attaques dans l'est du territoire de Mambasa et dans l'ouest du territoire d'Irumu ainsi que dans l'est du territoire d'Irumu, où elles ont affronté les UPDF et les FARDC.

18. Le 14 octobre, un nouveau groupe d'autodéfense local, Chini ya Tuna, qui serait associé à la communauté lesse, a alimenté des tensions intercommunautaires dans la région de Komanda, en tuant 17 civils de la communauté nande. Dans la partie est du territoire de Djugu, les factions de la CODECO ont dans l'ensemble respecté l'engagement qu'elles avaient pris en juin de cesser les hostilités, comme le montre le nombre relativement peu élevé de faits les impliquant. Toutefois, des exactions, des actes de harcèlement de civils et des pillages commis sur les rives du lac Albert ont continué d'être enregistrés.

19. Les relations entre les communautés lendu et alur se sont améliorées, les autorités provinciales et la MONUSCO ayant continué de faciliter le dialogue au sein des communautés et entre les communautés. En conséquence, aucune atteinte n'a été enregistrée dans le territoire de Mahagi au cours de la période considérée.

B. Province du Nord-Kivu

20. Dans la région du Grand Nord, entre le 17 septembre et le 17 novembre, 109 atteintes à la sécurité impliquant des groupes armés ont été enregistrées. Les ADF ont commis au moins 31 attaques, lors desquelles au moins 98 civils, dont 10 femmes, ont été tués.

21. Bien que les opérations offensives conjointes congolaises et ougandaises aient été étendues, les violences commises par les ADF ont touché une zone géographique plus large et celles dirigées contre des civils se sont généralisées à un moment où les forces de sécurité étaient nettement insuffisantes, à la suite de leur redéploiement dans le territoire de Rutshuru. Le 1^{er} octobre, l'ancien chef du groupe Isale-Vuhovi a été tué par des assaillants non identifiés à Busalya, dans la chefferie de Bashu. Le 3 octobre, un engin explosif improvisé a explosé à Butembo : 12 civils, dont 8 enfants (tous des garçons) ont été blessés. Le groupe « Province d'Afrique centrale de l'État islamique » a revendiqué l'explosion.

22. La situation a continué de se détériorer dans les territoires de Butembo et de Lubero, les activités des Maï-Maï s'y étant multipliées. Les affrontements entre groupes armés ont également repris dans le territoire de Masisi, ce qui a mis les civils en danger.

23. Dans la région du Petit Nord, 113 atteintes à la sécurité impliquant des groupes armés ont été enregistrées ; 102 civils auraient été tués et 109 blessés. Le 20 octobre, le M23 a lancé des attaques contre des positions des FARDC à Swima et Ntamugenga, dans le territoire de Rutshuru, et a renforcé son contrôle sur certaines parties du territoire, en différents endroits le long de la route nationale 2 et dans la localité de Bunagana, à la frontière entre la République démocratique du Congo et l'Ouganda. Le groupe a maintenu une administration parallèle à Jomba, où il a imposé des taxes aux habitants. Le 17 novembre, le M23 a pris le contrôle des localités de Kiwanja, Kibumba et Tongo, du pont de Mabenga et d'autres localités dans le territoire de Rutshuru, a affronté les FARDC dans le territoire de Nyiragongo et a continué d'avancer plus au Sud en direction de Goma. Dans le territoire de Masisi, la reprise, en septembre, des affrontements entre des groupes armés rivaux cherchant à contrôler les sites miniers et à prélever illégalement des taxes a entraîné le déplacement de centaines de familles. L'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain et la faction Mapenzi de Nduma défense du Congo-Rénové étaient les principaux groupes, Maï-Maï, impliqués.

C. Provinces du Sud-Kivu et du Maniema

24. Au Sud-Kivu, des groupes armés étrangers et locaux ont continué de s'attaquer aux civils et aux forces de sécurité, notamment dans les territoires de Fizi, de Mwenga et d'Uvira. Entre le 17 septembre et le 18 novembre, 201 atteintes à la sécurité ont été enregistrées ; 44 civils, dont au moins 5 femmes, ont été tués et 22 autres blessés. Les opérations conjointes congolaises-burundaises ont continué d'être menées, plus au Sud, dans les régions de Bijombo, de Mikenge et Minembwe. Le 23 octobre, des heurts ont eu lieu entre les contingents congolais-burundais et le groupe armé burundais Forces nationales de libération (FNL) ; trois combattants des FNL ont été tués.

25. Alors que les opérations offensives congolaises et burundaises se poursuivaient, le groupe armé Twirwaneho a renforcé son contrôle sur Minembwe. Des personnes en lien avec les Twirwaneho ont commencé à bloquer la base de la MONUSCO à Minembwe pour protester contre le rôle joué par la Mission, qui facilitait le désarmement et la démobilisation volontaires d'anciens éléments des Twirwaneho. Le 30 septembre, six membres présumés des Twirwaneho, prétextant une reddition

dans la base de Minembwe, ont ouvert le feu sur le personnel militaire de la MONUSCO et tué un soldat de la paix. Des contingents de réserve, venus renforcer la base, ont par la suite repousser une deuxième attaque menée le 5 octobre par des membres présumés des Twirwaneho.

26. Dans le secteur de Lulenge (territoire de Fizi), les combats répétés entre les Twirwaneho et le groupe Maï-Maï Biloze Bishambuke se sont poursuivis et des affrontements, survenus le 5 octobre à Bigaragara, ont entraîné le déplacement de plus d'un millier de familles. Des groupes Maï-Maï ont également continué de mettre en danger des civils dans le territoire de Fizi le long des zones délimitant les provinces du Maniema et du Tanganyika. Par ailleurs, les groupes Yakutumba et Biloze Bishambuke ont continué de s'affronter en vue de prendre le contrôle de sites miniers.

IV. Situation des droits humains

27. Durant la période considérée, la MONUSCO a enregistré 845 violations des droits humains et atteintes à ces droits, un chiffre proche des 847 violations et atteintes enregistrées en juin et juillet 2022. Les groupes armés seraient responsables de 60 % de ces violations et atteintes. Au moins 346 personnes ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires et sommaires supposées (178 hommes, 51 femmes et 17 enfants), ce qui représente une diminution notable par rapport aux 428 enregistrées en juin et en juillet, qui s'explique en partie par les fluctuations des activités des ADF et des violations des droits humains connexes.

28. Environ 88 % des violations et atteintes ont été commises dans des provinces touchées par le conflit. Dans la province du Nord-Kivu, les factions Nyatura seraient responsables du plus grand nombre d'atteintes (130), suivies des factions Maï-Maï (80), des ADF (51), du M23 (35), de l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (25), des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) (23) et de Nduma défense du Congo-Rénové (NDC-R) (5). Entre le 20 octobre et le 18 novembre, les heurts entre le M23 et les FARDC ont entraîné la mort de 36 civils (19 hommes, 4 femmes et 13 enfants) et fait 40 blessés. Dans la province de l'Ituri, les combattants de la CODECO auraient commis la plupart des atteintes (39), suivi des ADF (21), de Chini ya Tuna (6) et des groupes Maï-Maï (4). Parmi les agents de l'État, les forces de police congolaises auraient commis 148 violations des droits humains, un chiffre comparable à celui enregistré au cours de la période précédente (145). Les FARDC auraient commis 123 violations (16 hommes, 1 femme et 2 enfants auraient notamment été victimes d'exécution extrajudiciaire), soit une augmentation de 7 % par rapport à la période précédente. Selon des informations communiquées à la MONUSCO, le 1^{er} septembre, une patrouille conjointe menée par les FARDC et des membres de la Force de défense nationale du Burundi aurait arrêté arbitrairement 22 personnes (6 femmes, 2 enfants et 14 hommes) dans le village de Masangu, dans le territoire d'Uvira (province du Sud-Kivu), les accusant de complicité avec des groupes armés et leur aurait fait subir des traitements inhumains et dégradants avant de les libérer.

29. Le conflit intercommunautaire dans la province du Maï-Ndombe s'est intensifié et étendu sur le plan géographique. En septembre et en octobre, au moins 74 personnes ont été tuées et des dizaines d'habitations incendiées lors d'attaques perpétrées dans le territoire de Kwamouth (province du Maï-Ndombe) et dans le territoire de Bagata (province du Kwilu).

30. Le nombre de violations confirmées liées à la réduction de l'espace démocratique a augmenté de 49 % par rapport à la période précédente. Les manifestations contre le maintien de l'état de siège, l'occupation de certaines parties du territoire de Rutshuru par le M23 et la présence de la MONUSCO se sont

multipliées. Au Nord-Kivu, 1 homme a été tué, 21 hommes et 2 femmes ont subi de mauvais traitements et 67 hommes et 13 femmes ont été arrêtés par la police alors qu'ils participaient à des manifestations pacifiques. Les violations qui auraient été commises par l'Agence nationale de renseignements ont augmenté de 84 % par rapport aux mois de juin et juillet 2022, mais celle-ci continuerait de détenir illégalement plus de 43 personnes dans différentes installations, officielles ou non, à Kinshasa.

31. La MONUSCO a continué d'apporter un soutien technique et financier à la lutte contre l'impunité, qui a permis, en septembre et en octobre 2022, de juger et de condamner au moins 3 soldats des FARDC, 1 agent de la Police nationale congolaise et 16 membres de groupes armés pour des crimes liés à des violations des droits humains et des atteintes à ces droits. Elle a également fourni un soutien technique aux autorités judiciaires dans le cadre d'une mission d'enquête qui a été menée du 5 au 12 octobre à Bulambika, dans le territoire de Kabare (province du Sud-Kivu) et portait sur des crimes contre l'humanité commis par le groupe armé Raïa Mutomboki.

V. Situation humanitaire

32. La situation humanitaire en République démocratique du Congo s'est considérablement dégradée sur plusieurs fronts. Le pays continue d'enregistrer le plus grand nombre de personnes déplacées en Afrique, à savoir 5,7 millions, dont 51 % de femmes et de filles. Rien que depuis le début de l'année 2022, environ 1,5 million de personnes ont été déplacées et plus de 80 % des déplacements ont été entraînés par des attaques et affrontements armés. Depuis le début de l'année, plus de 76 000 réfugiés congolais sont arrivés dans des pays voisins, portant leur nombre total à plus de 1 million dans la région.

33. Les activités du M23 ont considérablement aggravé une situation humanitaire déjà catastrophique dans le Nord-Kivu. Le 17 novembre, environ 280 000 personnes nouvellement déplacées, dont 51 % de femmes, ont été enregistrées dans le territoire de Rutshuru après que les violences armées ont repris entre le M23 et les FARDC le 20 octobre. Environ 128 000 personnes ont trouvé refuge dans des écoles, des églises, des hôpitaux, des ménages et des sites improvisés dans le territoire de Nyiragongo ; plus de 12 000 se sont réfugiées en Ouganda. Au 24 octobre, environ 83 000 personnes touchées par les violences avaient reçu une aide humanitaire, mais les besoins existants étaient encore bien loin d'être couverts du fait de difficultés persistantes en matière d'accès et de sécurité ainsi que du sous-financement du plan de réponse humanitaire. Au 24 octobre également, le conflit intercommunautaire dans le territoire de Kwamouth (province du Maï-Ndombe) avait entraîné le déplacement de 48 169 personnes, des femmes et des enfants pour la plupart ; 2 600 d'entre elles avaient fui en République du Congo et 7 500 sont revenues lorsque les conditions de sécurité se sont améliorées.

34. Le pays a continué de faire face à de multiples épidémies récurrentes, y compris le choléra, la rougeole, la poliomyélite, la maladie à virus Ebola et la maladie à coronavirus. La quinzième épidémie de maladie à virus Ebola, qui avait éclaté à Beni, au Nord-Kivu, a pris fin le 27 septembre, 42 jours après l'inhumation de la seule victime. La vaccination a de nouveau joué un rôle important dans la lutte contre l'épidémie. En effet, 51 personnes qui avaient été en contact direct avec la victime et 303 ayant été en contact avec ces personnes étaient vaccinées. Depuis le 20 septembre, la République démocratique du Congo a intensifié la surveillance et élaborer un plan de préparation et d'intervention face à la flambée épidémique de maladie à virus Ebola en Ouganda.

35. Au 2 novembre 2022, le plan de réponse humanitaire 2022 pour la République démocratique du Congo de 1,88 milliard de dollars qui cible 8,8 millions de personnes n'avait reçu que 43 % du financement requis.

VI. Protection des civils

A. Stratégies de la Mission et processus politiques

36. Conformément à l'initiative Action pour le maintien de la paix, la MONUSCO a continué d'appliquer à l'échelle de la Mission une stratégie globale de protection des civils se trouvant sous la menace de violences physiques, en tirant parti des capacités civiles, militaires et policières, par le dialogue, une présence statique et la projection et en favorisant un environnement protecteur. Elle a également continué de s'appuyer de stratégies par zone, renforcées par des plans locaux ou thématiques, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, les autorités congolaises et la société civile. Les hauts responsables de la Mission ont continué de mener des activités de plaidoyer de haut niveau auprès des autorités congolaises en vue du déploiement de forces militaires et de forces de police dans les zones vulnérables où la présence de la force publique de sécurité était faible.

37. Face à des menaces existantes ou en prévision de nouvelles menaces pesant sur les civils, les composantes de la Mission ont déployé 14 missions d'évaluation, auxquelles les autorités ont souvent été associées afin que les interventions soient cohérentes et intégrées compte tenu de la dynamique des conflits, en mettant à profit les capacités complémentaires de la composante civile et de la composante Personnel en tenue ainsi que de l'ensemble du système des Nations Unies.

38. Le 14 septembre, la Mission a adopté des règles révisées encadrant le mode de déploiement de sa composante militaire et visant à ce que celle-ci fournisse une protection physique maximale en restant agile, en tenant compte du nombre limité de contingents et en faisant bouger la dynamique des groupes armés. Une équipe spéciale a été mise en place à l'échelle de la mission afin d'appliquer le mode de déploiement révisé et de veiller à ce que les autorités et la société civile congolaises aient une idée claire des mouvements des contingents de la MONUSCO et des objectifs visés.

B. Interventions sur le terrain

39. En Ituri, la MONUSCO a continué de s'employer à promouvoir un règlement durable du conflit dans le cadre du dialogue intracommunautaire et intercommunautaire. Le personnel de la Mission a entretenu des contacts avec les responsables locaux afin de faire progresser la série de dialogues de ce type en cours. Pour renforcer la protection physique dans les zones sensibles, la Mission a également mené des activités de plaidoyer auprès des autorités provinciales afin que les forces de défense et de sécurité congolaises soient déployées, les dispositifs d'alerte rapide renforcés et une force de réaction rapide de la brigade d'intervention redéployée de la région du Petit Nord (province du Nord-Kivu) vers le territoire d'Irumu (province de l'Ituri). Elle a également contribué à renforcer l'environnement protecteur, notamment en facilitant la lutte contre l'impunité. Le 10 octobre, après une semaine d'audiences facilitées par la MONUSCO, 16 éléments de la CODECO ont été reconnus coupables de crimes contre l'humanité par le tribunal militaire de l'Ituri.

40. Dans la région du Grand Nord, au Nord-Kivu, la MONUSCO a eu des échanges avec des parties prenantes afin de faire évoluer les comportements hostiles à son égard et de pouvoir mener ses activités normalement. La Mission a également continué d'assurer une protection physique en effectuant diverses patrouilles et, aux côtés de

soldats congolais, a mené des opérations de ratissage dans la zone de Mamove, dans le territoire de Beni.

41. Dans la région du Petit Nord, au Nord-Kivu, la MONUSCO a entretenu des contacts avec les autorités provinciales en vue de faire démarrer un dialogue trilatéral associant la Mission, les autorités provinciales et la société civile afin de rétablir la confiance et la collaboration après les récentes manifestations contre elle. La composante militaire et la composante Police de la Mission ont multiplié les patrouilles robustes, qui ont notamment été menées conjointement avec les FARDC et la Police nationale congolaise à Goma et à proximité de Goma de façon à assurer la protection des civils et à dissuader le M23 de continuer d'avancer en direction de la ville. La Mission a mis en place quatre nouveaux réseaux d'alerte locale dans les territoires de Rutshuru et de Masisi afin d'améliorer les capacités d'alerte rapide.

42. Au Sud-Kivu, compte tenu de la fermeture de la base d'opérations permanente de Shabunda, une évaluation conjointe a été menée avec les autorités congolaises afin que le transfert des responsabilités se déroule dans de bonnes conditions et que les mesures voulues d'atténuation des menaces liées à la protection soient prises. La MONUSCO a également organisé des ateliers avec les membres des comités de protection locaux, au cours desquels quatre plans de protection communautaires ont été mis à jour. La Mission et les autorités provinciales ont eu des échanges avec les représentants des communautés à Minembwe afin de désamorcer les tensions liées au fait que la Mission a facilité le désarmement et la démobilisation volontaires. La protection physique directe de quelque 6 750 personnes déplacées a continué d'être assurée à Mikenge et à Bijombo.

43. Le réseau d'alerte locale de la Mission a reçu 622 alertes entre le 17 septembre et le 18 novembre, dont 45 % en provenance du Sud-Kivu, 43 % du Nord-Kivu et 5 % de l'Ituri. Les 7 % restants provenaient des provinces du Tanganyika, du Maniema, de Kinshasa, du Kwilu et du Lomami. Les forces de sécurité de l'État et la MONUSCO ont répondu à 66 % de ces alertes. Les autres (34 %) étaient trop imprécises ou venaient de trop loin pour qu'une aide puisse être apportée à temps.

44. Avec l'aide du Service de la lutte antimines, la MONUSCO a effectué 123 missions ponctuelles en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu entre le 17 septembre et le 17 novembre ; 447 engins non explosés et 90 900 cartouches de munitions d'armes légères ont été détruits. Elle a également organisé 20 séances de sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs à l'intention de 490 habitants de la ville de Beni et 34 séances de formation à l'évaluation des dangers liés aux explosifs à l'intention de membres des FARDC. Elle a en outre installé 16 conteneurs dans le territoire de Beni afin que les FARDC puissent plus facilement stocker les armes et les munitions de manière sûre et sécurisée.

VII. Stabilisation et renforcement des institutions de l'État

A. Stabilisation et moteurs des conflits

45. Le 14 novembre, le conseil d'administration national du Fonds de cohérence pour la stabilisation a approuvé une allocation spéciale de 6 millions de dollars destinée à la mise en œuvre de la première phase pilote des projets du P-DDRCS dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. L'Organisation internationale pour les migrations sera chargée de la première phase d'exécution des projets dans les zones prioritaires, qui sera axée sur le dialogue à court terme et les activités de travail contre rémunération. La planification d'une deuxième phase d'activités à moyen terme visant à tirer parti de ce qui aura été accompli dans le cadre du dialogue constant, en ciblant les moteurs du conflit et en donnant la priorité aux préoccupations

des communautés en matière de stabilisation, est en cours ; le P-DDRCS et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) y sont associés.

46. Avec l'appui de la MONUSCO et du PNUD, trois ateliers ont été organisés, à Bunia, à Bukavu et à Goma, afin d'élaborer les plans opérationnels provinciaux du P-DDRCS, en tenant compte des besoins et des attentes des membres des communautés grâce à un processus inclusif et participatif.

47. Quatre projets exécutés dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation ont été menés à bien. Trois de ces projets ont été mis en œuvre dans la province de l'Ituri (territoires de Djugu et d'Irumu) et le quatrième à Beni (province du Nord-Kivu) et plus de 5 500 personnes, des femmes pour la moitié d'entre elles, en ont directement bénéficié. Les résultats ci-après ont notamment été obtenus : formation du personnel de 45 petites entreprises et de 8 coopératives agricoles ; création de 8 associations locales de femmes ; remise d'infrastructures publiques essentielles (sécurité et secteur judiciaire), notamment le tribunal de paix à Djugu et les postes de police à Djugu et à Fataki ; mise en place de structures de dialogue permanent.

B. Réformes du secteur de la sécurité et du système judiciaire

48. Conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Action pour le maintien de la paix en matière de coopération avec l'État hôte, la MONUSCO a, du 11 au 13 octobre, facilité la validation préalable du contenu du manuel relatif au code de conduite et de déontologie des FARDC dans le cadre de la première phase du projet visant à renforcer les règles, valeurs et objectifs militaires. Le 27 octobre, en collaboration avec le Ministère du genre, famille et enfant et les parties prenantes de la société civile, la MONUSCO a animé un atelier dans le cadre du projet visant à tirer parti de la force des femmes pour faire avancer la réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo et renforcer la participation active des femmes à la réforme de ce secteur.

49. Du 1^{er} au 4 novembre, le Comité de suivi de la réforme de la Police nationale congolaise a organisé, avec l'appui de la MONUSCO, un atelier de trois jours visant à favoriser le consensus au sujet de textes législatifs et réglementaires et à faire mieux connaître la réforme de la Police nationale congolaise dans le cadre de son plan d'action quinquennal pour la période 2020-2024. Le 29 novembre, les responsables ministériels de la coordination ont tenu une séance de travail axée sur les modalités de la douzième réunion ministérielle du Comité de suivi de la réforme de la Police nationale congolaise qui doit avoir lieu la première semaine de décembre et sera consacrée à une évaluation à mi-parcours du plan d'action quinquennal.

50. La Mission a continué de prêter appui au système pénitentiaire national, en se concentrant sur 12 prisons prioritaires. Dans les prisons, les conditions de détention et de sécurité sont restées éprouvantes. Au 11 novembre, le taux de surpopulation carcérale s'établissait à 458 % dans l'ensemble des lieux de détention, compte tenu notamment de l'augmentation du nombre de détenus (523 de plus), passé de 24 319 à 24 842 (24 214 hommes et 628 femmes, dont 779 mineurs). La proportion de personnes en détention provisoire (75 %) était comparable à celle enregistrée au cours de la période précédente, avec une diminution de 1 %. Au 11 novembre, le nombre de détenus condamnés était passé de 5 951 à 6 129, soit 25 % de la population carcérale.

51. Au 24 octobre, 37 décès étaient survenus dans sept prisons prioritaires (contre 52 pour la période précédente) du fait de la surpopulation et de ses conséquences, y compris la malnutrition et la tuberculose. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la prison de Kalemie (9 morts), suivie de la prison de Bunia (7 morts) et de la prison

de Goma (5 morts). Ces décès montrent que la situation demeure grave dans les prisons, mais l'évolution à la baisse s'explique par un programme d'alimentation ciblant les détenus vulnérables, par le renforcement des soins de santé et par un réexamen des mécanismes d'allocation de subventions aux prisons visant à accroître l'équité et la responsabilité qui a fait ressortir les domaines dans lesquels des efforts supplémentaires devaient être entrepris pour améliorer les conditions de détention. Par ailleurs, la Mission a mené des missions d'évaluation conjointes avec le PNUD et les autorités nationales et provinciales afin de susciter une mobilisation en faveur de l'amélioration des conditions de détention à Bukavu, à Uvira, à Kabare et à Goma. Comme suite à ces efforts, 50 personnes détenues dans la prison de Beni pour des délits mineurs, dont 1 femme, ont été libérées.

52. La Mission a facilité l'élaboration d'une stratégie de déradicalisation dans les prisons. Parallèlement, les travaux de modernisation de la prison de Kabare, qui sera transformée en prison de moyenne sécurité d'ici à juin 2024, se sont poursuivis ; un quartier y sera réservé aux détenus membres des ADF qui se trouvent actuellement dans la prison de Ndolo, à Kinshasa.

53. Du 11 au 15 octobre, la MONUSCO a organisé une retraite sur le genre à Kinshasa, qui a réuni les femmes spécialistes des questions pénitentiaires à la MONUSCO et leurs homologues congolaises sous la direction du Ministère de la justice. La retraite visait à définir une stratégie nationale relative aux questions de genre dans les prisons et à sensibiliser les autorités nationales à la prise en compte de ces questions.

54. La mise en œuvre de la politique nationale de réforme de la justice (2017-2026) s'est poursuivie avec le soutien de la Mission, dans le cadre du programme conjoint d'appui à la réforme de la justice. La construction du tribunal de paix de Nyunzu et du palais de justice du Tanganyika avance. Les travaux devraient être achevés en février 2023 et en octobre 2023, respectivement.

55. La lutte contre les violences sexuelles menée avec l'appui technique et le soutien logistique de la MONUSCO a abouti à la condamnation pour viol de 25 personnes (6 soldats congolais, 1 agent de police et 18 civils) dans la localité de Cantine, dans la région de Beni, en septembre et octobre.

56. Le 2 novembre, le Conseil supérieur de la magistrature a rendu deux décisions relatives à deux listes des magistrats (2 500 par liste) qui seront recrutés en 2023 et 2024. Au total, 5 000 magistrats ayant passé le concours de recrutement ont été retenus, et non 3 000 comme initialement prévu.

57. Les consultations publiques nationales sur la justice transitionnelle ont pris fin le 21 septembre dans la province du Haut-Lomami. Le 24 octobre, une commission technique sur la justice transitionnelle a donné le coup d'envoi de l'élaboration d'un projet de stratégie nationale de justice transitionnelle. La MONUSCO a continué d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre deux lois. La première, concernant la promotion et la protection des droits des personnes en situation de handicap, a été promulguée le 1^{er} juin, et la seconde, concernant la promotion et la protection des droits des peuples autochtones, a été adoptée le 14 juin.

C. Désarmement, démobilisation et réintégration

58. Entre le 17 septembre et le 18 novembre, la Mission a désarmé 18 ex-combattants congolais, dont 1 femme et 2 enfants, et aidé à leur réintégration et à leur retour dans les communautés d'origine. Par ailleurs, neuf ex-combattants rwandais (tous des hommes) affiliés à l'Union des patriotes pour la défense des innocents, aux Forces démocratiques de libération du Rwanda-Forces combattantes abacunguzi, aux

Twirwaneho et au Conseil national pour le renouveau et la démocratie, ainsi que cinq personnes à charge, ont été rapatriés. En outre, trois ex-combattants burundais (tous des hommes) ont été désarmés, démobilisés et remis à leurs familles en vue de leur réintégration au Burundi.

59. Au Nord-Kivu, en collaboration avec l'équipe de coordination provinciale du P-DDRCS, la MONUSCO a commencé à élaborer une stratégie de communication en vue de sensibiliser les parties prenantes au programme, d'encourager les combattants des groupes armés à se désengager et de convaincre les communautés et les groupes de la société civile de s'abstenir d'apporter un soutien aux groupes armés. La MONUSCO aide également cette équipe à élaborer un projet de réinsertion communautaire des ex-combattants rassemblés à Mubambiro.

VIII. Les femmes et la paix et la sécurité

60. En collaboration avec le PNUD et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la MONUSCO a contribué à faire avancer l'élaboration, qui avait débuté en 2018, d'une stratégie nationale en faveur de la participation politique des femmes à la gouvernance démocratique, sous la conduite du Ministère du genre, famille et enfant. Cette stratégie vise à réduire les inégalités de genre en intensifiant l'action publique relative à la participation des femmes congolaises à la gouvernance démocratique et aux organes de décision.

61. Le 17 septembre, la MONUSCO a mené à bonne fin une série de dialogues avec des femmes d'influence de Beni, de Butembo et de Lubero axés sur la participation des femmes aux processus de paix. Ces dialogues ont encouragé 50 de ces femmes, précédemment formées à la médiation, à mettre en pratique les compétences acquises dans le cadre d'ateliers menés par la MONUSCO et à contribuer à la consolidation de la paix dans leurs communautés. L'initiative a permis de rétablir la confiance entre la société civile et la Mission en rendant de nouveau possible le dialogue avec les femmes d'influence à Beni et Butembo. Le 22 octobre 2022, la MONUSCO a renforcé les capacités de 10 membres (4 femmes et 6 hommes) du comité de protection local de Nyangezi (province du Sud-Kivu) en facilitant la prise en compte des questions de genre dans leurs initiatives de protection des civils.

IX. Protection de l'enfance

62. Entre le 17 septembre et le 31 octobre, la MONUSCO a confirmé 172 violations graves commises contre 160 enfants (128 garçons et 32 filles), dont 19 (12 garçons et 7 filles) ont été tués. Le groupe Maï-Maï Biloze Bishambuke était responsable du plus grand nombre de ces violations (38). Les forces de sécurité de l'État seraient responsables du meurtre d'un garçon, d'actes de violence sexuelle commis contre trois filles et d'une attaque contre une école.

63. Entre le 17 septembre et le 31 octobre, il a été établi que 88 enfants (79 garçons et 9 filles) qui s'étaient enfuis, avaient été séparés des groupes armés ou avaient volontairement été libérés par ces derniers avaient été recrutés et utilisés par des groupes armés. Comme suite aux activités de plaidoyer de la MONUSCO, les groupes Maï-Maï Biloze Bishambuke et Machine ont libéré 47 enfants (45 garçons et 2 filles). Le commandant des Maï-Maï Machine a signé une déclaration unilatérale visant à faire cesser et à prévenir le recrutement d'enfants et d'autres violations graves contre les enfants, ce qui a porté à 44 le nombre de groupes armés signataires. Le 23 septembre, le tribunal militaire de Bukavu a rejeté un appel formé par le commandant des Maï-Maï Chance et ainsi confirmé une condamnation à la réclusion

à vie pour des violations graves commises contre des enfants dans le territoire de Kabare au Sud-Kivu.

X. Violence sexuelle liée au conflit

64. En septembre et en octobre, au moins 69 femmes ont été victimes de violences sexuelles liées au conflit. Les groupes armés étaient responsables de faits concernant 64 femmes. Les factions Nyatura ont commis le plus grand nombre d'atteintes (19 femmes), suivies de diverses factions Maï-Maï (10 femmes), de la CODECO (8 femmes), des Raïa Mutomboki (8 femmes), de la Force de résistance patriotique de l'Ituri (7 femmes), de l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (7 femmes) et d'autres groupes armés (5 femmes). Des agents de l'État seraient responsables de cas concernant trois victimes, imputés respectivement aux FARDC (2 femmes) et à la police (1 femme). En outre, deux femmes ont été victimes de violences sexuelles liées aux conflits qu'auraient commises des membres de la Force de défense nationale du Burundi lors d'opérations militaires menées conjointement avec les FARDC au Sud-Kivu. Pendant la période considérée, les cas ont été enregistrés au Nord-Kivu (40 %), au Sud-Kivu (29 %), en Ituri (22 %) et au Tanganyika (9 %). L'insécurité a continué de faire obstacle aux activités de surveillance et de signalement de la violence sexuelle liée aux conflits dans les zones contrôlées par des groupes armés, y compris le M23.

65. La MONUSCO a fourni des conseils techniques aux autorités congolaises au sujet de l'élaboration de la législation relative à la protection des victimes et des témoins de violences sexuelles liées aux conflits ainsi que d'une loi sur les réparations aux victimes et la création d'un fonds de réparation. La Mission et le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme ont recommandé que des mesures soient prises afin qu'une proposition de loi approuvée le 9 septembre par le Conseil des Ministres soit davantage conforme aux normes internationales relatives aux droits humains.

XI. Stratégie de retrait et transition

66. La direction de la Mission a poursuivi ses échanges avec les parties prenantes nationales, notamment la société civile et les associations de femmes et de jeunes, afin de les sensibiliser au plan de transition conjoint et aux jalons qui y sont définis. Le 15 novembre, le Premier Ministre Sama Lukonde a présidé une réunion, tenue avec la MONUSCO et des membres du Gouvernement, visant à donner suite à la demande de réévaluation du plan de transition formulée par le Président et annoncée en août 2022. Lors de cette réunion, il a été décidé de poursuivre les consultations dans le cadre d'un groupe de travail conjoint.

67. À la suite de la fermeture de l'antenne de la Mission au Tanganyika en juin 2022, les autorités locales, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres parties prenantes dans la province ont élaboré un plan de travail conjoint des Nations Unies pour la province du Tanganyika en vue de préserver les acquis. Le plan s'appuie sur les recommandations et les mesures de suivi convenues dans cinq groupes thématiques sur la protection et les droits humains, la stabilisation, l'appui aux institutions de l'État, les opérations et la communication stratégique. La MONUSCO a poursuivi la réinstallation de l'équipe restante, composée de 29 membres du personnel au Tanganyika, dans les locaux des organismes, fonds et programmes des Nations Unies à Kalemie, un processus qui avait débuté en juillet.

68. En s'appuyant sur le plan d'action quinquennal de la Police nationale congolaise, la MONUSCO a fourni un appui à cette dernière afin de faciliter le transfert des responsabilités en matière de sécurité au Tanganyika. Dans le cadre de son retrait, la MONUSCO a fourni un soutien logistique à 80 agents de police récemment déployés à Bendera (province du Tanganyika), compte tenu des priorités définies par les autorités nationales et provinciales. Elle a également aidé à mettre en place et à équiper quatre nouveaux postes de police à Kalemie (province du Tanganyika). Un soutien a également été apporté pour la construction et l'équipement du quartier général de la Police nationale congolaise à Beni et Oicha, la construction d'un nouveau poste de police à Kabare (Bukavu) et la construction des antennes de l'Inspection générale de la Police nationale congolaise à Kalemie et à Kinshasa en vue de renforcer l'application du principe de responsabilité.

69. Du 17 au 20 octobre, la Mission a facilité la tenue d'un atelier qui a abouti à l'élaboration du plan opérationnel provincial du P-DDRCS au Tanganyika. En parallèle, un mémorandum d'accord conclu avec l'Organisation internationale pour les migrations a été signé le 17 octobre. Il porte sur l'exécution d'un projet conjoint visant à apaiser les tensions entre les communautés bantue et twa à Lambo Katenga dans le territoire de Kalemie.

XII. Efficacité de la Mission

A. Performance de la Mission : évaluation de la performance de la composante Personnel en tenue et de la composante civile

1. Composante militaire

70. Au 18 novembre, la composante militaire de la MONUSCO avait déployé 12 531 soldats, dont 6 % de femmes, et 490 experts militaires des Nations Unies en mission, dont 25 % de femmes, sur un effectif autorisé de 13 500 soldats et 490 experts militaires des Nations Unies en mission. Du 17 septembre au 18 novembre, la MONUSCO a effectué 13 déploiements d'unités de combat, 5 828 patrouilles de jour, 4 594 patrouilles de nuit, 453 patrouilles et missions de longue distance, 565 patrouilles conjointes, 763 escortes et 4 opérations de reconnaissance aérienne. Ces opérations ont aidé à localiser les groupes armés et facilité la conduite d'opérations offensives en vue de restreindre les mouvements de ces groupes.

71. Conformément aux engagements pris dans le cadre d'Action pour le maintien de la paix Plus, la Mission a procédé à l'évaluation de neuf unités militaires, à savoir sept bataillons d'infanterie, une compagnie de forces spéciales et une force d'intervention rapide, en utilisant la nouvelle méthode reposant sur les tâches, normes et indicateurs. La performance de toutes les unités évaluées a été jugée satisfaisante. Dans le cadre de ces évaluations, des indicateurs positifs ont été relevés en ce qui concerne le professionnalisme, le moral, les normes élevées d'exercice et la discipline du personnel. Deux unités évaluées ont montré des lacunes en matière de renseignement militaire pour le maintien de la paix, de protection des civils et de mobilisation de la population et une unité doit faire mieux en ce qui concerne la conduite et la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Un plan de mise à niveau a été établi pour chacune des unités afin qu'elles appliquent des mesures correctives.

72. Les équipes chargées d'établir l'indice d'efficacité opérationnelle ont continué de rappeler qu'il fallait augmenter le nombre d'équipes de liaison féminines : 14 équipes sont actuellement déployées, ce qui représente 9 % de l'effectif total de la force. D'autres questions en suspens concernent l'entretien des logements et des

autres installations. Dans le cadre du renforcement continu des évaluations des unités militaires, la composante militaire a effectué des évaluations en cours de mission, qui restent en instance, au moyen de la méthode reposant sur les tâches, normes et indicateurs, établie par le Bureau des affaires militaires et déjà mise en application pour les unités d'infanterie. De plus, des évaluations pilotes pour les unités de génie militaire, de logistique et de transports aériens militaires sont en cours.

73. Les femmes représentent 26,27 % des officiers d'état-major et des observateurs militaires de la MONUSCO, contre 26,05 % au cours du trimestre précédent, et 4,67 % des membres des contingents, un chiffre en baisse par rapport au trimestre précédent (5,64 %). Les équipes de liaison féminines et mixtes ont mené plus de 30 activités, notamment des actions civilo-militaires, des projets de communication s'adressant en priorité aux femmes et aux enfants, des patrouilles de liaison, des patrouilles de longue distance et des patrouilles à pied tenant compte des questions de genre, afin de répondre aux besoins en matière de sécurité et de protection.

2. Composante Police

74. Au 22 novembre, la composante Police comprenait 1 623 membres, dont 1 238 membres d'unités de police constituées (199 femmes et 385 policiers hors unités constituées, y compris 118 femmes) pour un effectif autorisé de 1 410 membres d'unités de police constituées et de 591 policiers hors unités constituées. La MONUSCO a continué de s'efforcer d'accroître le nombre de femmes dans les unités de police constituées et a déterminé qu'il fallait en priorité améliorer les infrastructures, notamment les logements, en tenant compte des questions de genre, et s'employer à rendre l'environnement plus favorable aux femmes. Les unités de police constituées ont effectué 693 interventions rapides, 145 escortes de VIP, 627 patrouilles, 304 patrouilles conjointes avec des policiers hors unités constituées, 44 patrouilles conjointes avec la Police nationale congolaise et 3 patrouilles conjointes avec la force de la MONUSCO.

75. Au cours de la période considérée, la note d'évaluation de la performance générale des policiers hors unités constituées était de 78 %, soit une diminution de 5 points de pourcentage par rapport à la période précédente qui tient au fait que des agents de police ayant récemment pris leurs fonctions avaient eu de moins bonnes notes sur le plan opérationnel et professionnel car leur période de service venait de commencer. Une formation supplémentaire sera dispensée afin que la performance des nouveaux agents de police atteigne le niveau requis. La performance de huit unités de police constituées a été évaluée au regard de critères tels que l'appui à l'exécution du mandat, le commandement et le contrôle, la formation, la discipline, la durabilité de la capacité logistique et le soutien médical des forces. La performance de toutes ces unités a été jugée satisfaisante. Des plans de mise à niveau ont été établis afin que de petites lacunes soient corrigées et que la performance des unités s'améliore encore. Afin de pérenniser et d'améliorer la performance de toutes les unités de police constituées et de renforcer leur capacité de faire face aux problèmes de sécurité, 17 inspections opérationnelles, 818 séances de formation et 64 inspections de formation ont été menées à leur intention.

3. Composante civile

76. Au 18 novembre 2022, 2 146 membres du personnel civil (dont 20,8 % étaient des femmes), parmi lesquels 302 Volontaires des Nations Unies et 34 agents pénitentiaires fournis par le Gouvernement, servaient au sein de la MONUSCO, ce qui représente 91,9 % des emplois de temporaire autorisés.

4. **Système complet de planification et d'évaluation de la performance**

77. Les orientations et la base de données relatives au Système complet de planification et d'évaluation de la performance de la Mission ont continué de servir de point de départ à l'élaboration des fiches d'information utilisées pour étayer des exposés présentés au Conseil de sécurité et assorties d'illustrations graphiques montrant l'évolution des conditions de sécurité et de l'environnement opérationnel et la corrélation entre les menaces pesant sur les civils et les mesures prises par la Mission. La MONUSCO a par ailleurs réalisé une étude d'impact pour la période allant d'avril à octobre au cours d'une session de deux jours, les 12 et 13 octobre. L'étude d'impact a fait ressortir des tendances concernant l'impact de la Mission sur la menace posée par les groupes armés, la capacité nationale de protéger les civils, de régler les conflits, de rendre la justice et de respecter les obligations internationales en matière de droits humains, ainsi que la participation inclusive aux processus politiques, et sera utilisée pour faciliter le dialogue politique et l'exécution du mandat de la Mission.

B. **Fautes graves, notamment faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles**

78. Entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre 2022, la MONUSCO a enregistré 11 nouvelles allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant des faits survenus entre 2009 et 2016. Ces allégations concernaient 18 membres du personnel, les auteurs présumés, 18 victimes présumées et 8 demandes de reconnaissance de paternité. Sur les 11 allégations, huit font actuellement l'objet d'une enquête de la part des pays fournisseurs de contingents concernés ainsi que de l'ONU. Les trois autres ont fait l'objet d'enquêtes ; les allégations ont été déclarées infondées et les dossiers classés.

79. En coordination avec la spécialiste hors classe des droits des victimes, la MONUSCO a veillé à ce que les 18 victimes présumées, dont 7 enfants, et les personnes faisant l'objet d'une demande de reconnaissance de paternité reçoivent un appui et une assistance appropriée, notamment un soutien médical et psychosocial, dans les meilleurs délais, conformément aux protocoles d'assistance aux victimes établis avec les prestataires de services, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Fonds des Nations Unies pour la population.

80. Conformément à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, la MONUSCO a renforcé encore ses stratégies de prévention, y compris ses évaluations continues des risques, et l'application de mesures d'atténuation. En partenariat avec les autorités locales, notamment avec les 43 réseaux locaux de dépôt et de traitement des plaintes, et les organisations de la société civile, elle a mené de nombreuses activités de sensibilisation, en particulier dans les zones où elle avait une forte présence, notamment de personnel en tenue. La Mission a en outre continué de prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire appliquer la politique de tolérance zéro et a communiqué les résultats des rapports d'enquête et les recommandations connexes aux entités compétentes des Nations Unies.

XIII. **Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies**

81. Les manifestations contre la MONUSCO dans l'est de la République démocratique du Congo se sont poursuivies, mais ont perdu en intensité. Les soldats de la paix ont notamment été plusieurs fois la cible de jets de pierres et, le 1^{er} novembre, une tentative d'entrée par la force dans les installations de la Mission

à Munigi a été repoussée avec l'appui de la police congolaise. La liberté de circulation de la MONUSCO a été entravée. Il a notamment été fait obstacle au passage de véhicules et certains ont été la cible de jets de projectiles, y compris des pierres. Les 12 et 13 octobre, afin de dissiper le sentiment d'hostilité à l'égard de la MONUSCO au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, la Mission a organisé des réunions de sensibilisation à l'intention des femmes, des jeunes et des représentants des médias.

82. Le nombre d'atteintes à la sécurité et à la sûreté a augmenté par rapport à la période précédente, passant de 130 à 160 (4 atteintes liées au conflit armé, 71 à la criminalité, 51 à des troubles civils et 34 à des dangers). Au total, 91 membres du personnel des Nations Unies, dont 63 recrutés sur le plan national (59 hommes et 4 femmes) et 28 recrutés sur le plan international (21 hommes et 7 femmes), ont été touchés.

83. Vingt-et-un suspects ont été déférés au tribunal militaire de garnison à Goma, qui a ouvert un procès le 3 novembre dans deux affaires liées aux attaques menées contre des installations de la MONUSCO lors des manifestations de juillet et août à Goma. Le 21 septembre, la MONUSCO a été informée que le procureur militaire de Rutshuru avait engagé une procédure relative à l'attaque menée en mars 2022 contre un hélicoptère de la Mission lors de laquelle huit soldats de la paix ont été tués à Tshanzu (province du Nord-Kivu). Cela étant, l'insécurité à Rutshuru entrave l'avancement de l'enquête. Le 12 octobre, les audiences en appel dans le procès concernant l'assassinat de deux spécialistes des Nations Unies à Kananga en mars 2017 ont commencé devant la Haute Cour militaire à Kinshasa.

XIV. Observations

84. Le Gouvernement et le peuple de la République démocratique du Congo méritent d'être félicités pour la détermination et la résilience dont ils continuent de faire preuve face à l'impressionnante multiplicité des problèmes auxquels leur pays se heurte. Grâce aux bons résultats économiques du pays, le Gouvernement a présenté un budget solide qui vise à répondre aux besoins du peuple congolais et à garantir le financement du processus électoral. Il s'est également employé à mener des réformes institutionnelles essentielles à la préservation des acquis obtenus avec l'appui de la MONUSCO et à la mise en place des conditions propices au retrait progressif et échelonné de la Mission. Je salue ces efforts et j'encourage les partenaires internationaux de la République démocratique du Congo à continuer d'accompagner le Gouvernement dans l'action qu'il mène pour atteindre les objectifs fixés dans son programme d'action dans un contexte régional et international difficile.

85. Je constate avec satisfaction que la Commission électorale nationale indépendante et le Gouvernement continuent de s'employer à préparer les élections prévues en 2023. Le système des Nations Unies est prêt à contribuer à la création d'un environnement propice à la tenue en temps voulu d'élections transparentes, crédibles, inclusives et pacifiques. Dans l'intervalle, j'encourage la Commission à poursuivre les consultations avec toutes les parties prenantes en vue de promouvoir une participation pleine, égale et véritable des femmes et des jeunes au processus électoral, d'instaurer la confiance et de désamorcer les tensions politiques.

86. À l'approche des élections, les restrictions de plus en plus nombreuses auxquelles sont soumises l'espace politique, la liberté d'expression et la liberté de la presse dans le contexte de l'état de siège sont préoccupantes. Je suis en outre extrêmement préoccupé par la multiplication des discours de haine et des incitations à la violence visant les acteurs politiques, les communautés ethniques, les journalistes et les acteurs de la société civile. J'accueille avec satisfaction les déclarations dans lesquelles le Président et le Gouvernement ont condamné ces propos dangereux et je souligne qu'il importe que les libertés et droits fondamentaux soient respectés.

87. La flambée de violences intercommunautaires dans la province du Maï-Ndombe est vivement préoccupante. Je salue les efforts faits par le Gouvernement et d'autres acteurs pour régler le conflit entre les communautés teke et yaka et je me félicite de l'intervention humanitaire en cours.

88. Au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et en Ituri, l'insécurité alimentée par les groupes armés continue d'avoir des conséquences inacceptables sur les civils, notamment les femmes, les enfants et les personnes déplacées. Je déplore que les civils soient pris pour cible par les groupes armés, locaux ou étrangers. Je demande instamment à ces groupes de déposer leurs armes sans conditions, et d'adhérer au Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation ou de retourner dans leur pays d'origine.

89. La poursuite des activités et le niveau d'organisation du M23 ainsi que les hostilités que celui-ci conduit systématiquement en direction de Goma représentent une menace manifeste et grave pour la paix et la sécurité en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. Il ne faut pas sous-estimer la nature, l'ampleur et la gravité de cette menace et tout doit être mis en œuvre pour y parer immédiatement. Le M23 doit cesser les hostilités. La souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo doivent être respectées et le soutien au M23 ou à tout autre groupe armé, congolais ou étranger, doit cesser immédiatement.

90. Les conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo ont aggravé la situation humanitaire déjà catastrophique endurée par les civils et notamment provoqué des déplacements de masse et fait obstacle à la fourniture d'une aide humanitaire vitale à des milliers de personnes touchées. Je salue les efforts inlassables que les intervenants humanitaires déploient pour acheminer l'aide dans des conditions très difficiles et je constate avec une vive inquiétude que l'accès humanitaire est limité par de sérieuses restrictions, en particulier dans les zones contrôlées par le M23. Je suis préoccupé par le sous-financement chronique du plan de réponse humanitaire et j'invite instamment les partenaires à redoubler d'efforts afin d'appuyer l'action humanitaire en fournissant les fonds nécessaires.

91. Je suis profondément préoccupé par les tensions grandissantes entre la République démocratique du Congo et le Rwanda et je salue les efforts diplomatiques entrepris par le Président de l'Angola, João Lourenço, l'ancien Président Kenyatta et d'autres dirigeants de la région pour désamorcer les tensions et ouvrir la voie à une paix, une stabilité et un développement durables dans la région des Grands Lacs. Je salue la tenue du mini-sommet sur la paix et la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, qui a eu lieu à Luanda le 23 novembre, et les décisions prises par les dirigeants de la région afin qu'un cessez-le-feu soit instauré et que le M23 se retire des zones occupées. Je réaffirme que l'Organisation des Nations Unies soutient pleinement la feuille de route de Luanda et le processus de Nairobi, notamment au moyen de l'assistance technique spécialisée et de l'appui logistique apportés par la MONUSCO aux consultations tenues dans le cadre du processus de Nairobi, et j'encourage les partenaires à apporter leur plein appui à ces initiatives. La MONUSCO est prête à tirer parti de ses capacités afin que le mécanisme de vérification ad hoc établi dans le cadre de la feuille de route de Luanda puisse être opérationnel rapidement et à continuer de faciliter la poursuite des consultations avec les groupes armés dans le cadre du processus de Nairobi.

92. Je salue les efforts concertés faits par les partenaires régionaux en vue de rétablir la sécurité sur le terrain et un environnement qui permette de trouver des solutions politiques à ces problèmes, notamment grâce au déploiement en cours de la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est. Le déploiement de la force pourrait renforcer les efforts diplomatiques en cours et les opérations que la MONUSCO mène

pour appuyer les FARDC et protéger les civils. Pour tirer parti de ce potentiel, je demande aux pays qui fournissent des contingents à la force régionale d'agir en coordination avec la MONUSCO et de veiller à ce que les opérations militaires contre les groupes armés soient menées dans le plein respect du droit international des droits humains et du droit international humanitaire. Je salue les mesures prises à cette fin, notamment avec les autorités congolaises et les chefs d'état-major des forces armées de la Communauté d'Afrique de l'Est, et je souligne que la MONUSCO est prête à renforcer sans cesse la coordination avec l'ensemble des forces déployées dans l'est de la République démocratique du Congo.

93. Conformément aux principes énoncés dans Action pour le maintien de la paix Plus, je suis résolu à faire en sorte que la MONUSCO s'acquitte de la manière la plus efficace et efficiente possible des responsabilités essentielles qui lui ont été confiées tout en assurant la sûreté et la sécurité de notre personnel de maintien de la paix. J'invite instamment les pays fournisseurs de contingents à contribuer aux efforts déployés par la Mission à cet égard en maintenant une posture robuste pour défendre le mandat et je demande aux États Membres de fournir à la MONUSCO les ressources nécessaires à l'exécution de son mandat.

94. Je condamne fermement l'attaque que les Twirwaneho ont menée le 30 septembre contre une base de la MONUSCO à Minembwe, au Sud-Kivu, qui a entraîné la mort d'un soldat de la paix. Je présente mes plus sincères condoléances à la famille du défunt. Je rappelle que les attaques contre les soldats de la paix des Nations Unies peuvent constituer un crime de guerre au regard du droit international et j'invite les autorités congolaises à enquêter sur ces faits et à traduire rapidement les responsables en justice.

95. L'ONU reste déterminée à prendre les mesures nécessaires pour rétablir la confiance entre la MONUSCO et les communautés dans l'est de la République démocratique du Congo. Par une communication et un dialogue constants, il est possible de lutter contre les fausses impressions concernant le mandat et le rôle de la Mission qui ont pu contribuer à nourrir les critiques à l'égard de la Mission d'y remédier. Je me réjouis de la coopération des autorités nationales et des partenaires de la société civile à cet égard et j'espère qu'ils continueront d'appuyer ces efforts.

96. La manière dont la transition a été gérée au Tanganyika a posé des bases solides pour la consolidation des acquis obtenus lorsque la Mission était présente dans la province. La demande de révision du plan commun de transition pour la MONUSCO formulée par le Président et les mesures prises à cette fin par le Premier Ministre congolais le 15 novembre, permettront de dégager les priorités essentielles sur lesquelles le Gouvernement, la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies doivent axer leurs efforts afin que le retrait de la Mission puisse se faire de façon responsable et selon certaines conditions. En attendant, compte tenu des problèmes persistants concernant la situation politique, les conditions de sécurité et la situation humanitaire décrits dans le présent rapport, je recommande que le Conseil de sécurité reconduise le mandat de la Mission pour une nouvelle période d'un an en maintenant l'effectif actuellement autorisé.

97. Enfin, je tiens à remercier ma représentante spéciale, Bintou Keita, de ses efforts et de son esprit d'initiative. Je tiens également à rendre hommage à l'ensemble du personnel de la MONUSCO, aux membres du système des Nations Unies, aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et au Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, et je les remercie d'œuvrer sans relâche pour l'instauration de la paix et de la sécurité en République démocratique du Congo.

